

Stéphane BAVOIS

Alexandre BEAUDEAU

Cyril DESCHELLETTE

Esméralda GONZALEZ

Victoria HARVOIRE

Sylvaine MOUTON

Julien PATANCHON

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

TROTTE MENU

Association régie par la loi de 1901

Siège Social : 138, Route du Médoc
33110 – LE BOUSCAT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mérignac

21, Avenue Ariane

BP 20023

33702 Mérignac Cedex

Tél. 05 56 34 60 00

Fax. 05 56 13 05 11

Email : mel@audial.fr

<http://www.audial.fr>

TROTTE MENU

Association régie par la loi de 1901

Siège social : 138, Route du Médoc – 33110 LE BOUSCAT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association TROTTE MENU,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « **TROTTE MENU** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et Méthodes Comptables » dont le paragraphe introductif expose les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport d'activité financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

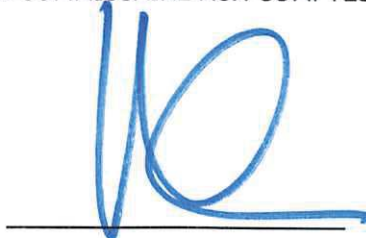
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 12 juin 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



AUDIAL

représenté par Cyril DESCHELLETTE

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 450	477	973	1 450
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	5 500	4 936	564	694
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	27 291	25 339	1 952	3 036
	Autres immobilisations corporelles	21 406	9 989	11 418	4 471
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes	2 525		2 525	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	153		153	153
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	58 325	40 740	17 585	9 803
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				8
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	486	36	450	1 038
	Autres créances	65 668		65 668	72 529
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	84 759		84 759	52 192
	Charges constatées d'avance	172		172	56
	TOTAL (II)	151 085	36	151 048	125 823
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		209 409	40 776	168 633	135 627

(1) dont droit au bail
 (2) dont à moins d'un an
 (3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

Dons en nature restant à vendre

- autorisés par l'organisme de tutelle

Documents soumis au contrôle
 du Commissaire aux Comptes

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	83 323	49 623
	Résultat de l'exercice	28 892	33 700
	Total des fonds propres	112 215	83 323
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
DETTES (1)	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	7 889	2 328
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	7 889	2 328
	Total des fonds associatifs	120 104	85 651
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	215	201
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 078	12 206
	Dettes fiscales et sociales	37 850	37 569
	DETTES DIVERSES		
ENGAGEMENTS DONNES	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 386	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	48 529	49 975
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	168 633	135 627
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	28 891,55	33 699,89
	(1) Dont à moins d'un an	48 529	49 975
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	215	201
	Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes		

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 205	955
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	55 060	55 191
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	410 984	387 470
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		1 819
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	300	
	Autres produits	1 620	859
Total des produits d'exploitation		469 169	446 294
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	13 521	13 632
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	42 858	58 506
	Aides financières	77	
	Impôts, taxes et versements assimilés	8 143	4 682
	Salaires	288 214	257 625
	Cotisations sociales	83 020	74 614
	Dotation aux amortissements et dépréciations	3 075	1 994
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	170	524
Total des charges d'exploitation		439 078	411 576
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 091	34 718

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 091	34 718
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 200	1 203
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		1 200	1 203
RESULTAT FINANCIER		(1 200)	(1 203)
RESULTAT COURANT avant impôts		28 892	33 515
	Produits exceptionnels		185
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			185
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		469 169	446 479
TOTAL DES CHARGES		440 277	412 779
EXCEDENT ou DEFICIT		28 892	33 700
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		35 384	35 020
Bénévolat			
TOTAL		35 384	35 020
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		35 384	35 020
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		35 384	35 020

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du Commerce et au règlement 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations énoncées par l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, l'association applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice : suppression des comptes de transfert de charges et nouvelle définition du résultat exceptionnel notamment. Les impacts de ces modifications pour l'association sont non significatifs.

Le bilan de l'exercice présente un total de **168 633** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **469 169** euros et un total **charges** de **440 277** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **28 892** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Règles et Méthodes Comptables

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Annexe libre

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Informations générales complémentaires

Objet Social

L'association a pour but de proposer aux familles un espace d'accueil quotidien et collectif pour les enfants (crèche ou halte-garderie).

Cet espace, lieu d'éveil et d'expérimentation, favorise le développement harmonieux des capacités psychomotrices et cognitives des enfants par des méthodes d'éveil et destimulations sensori-motrices.

Ressources

Les ressources de l'association sont constituées :

- des cotisations annuelles ;
- des subventions publiques ;
- des dons manuels et aides privées que l'association peut recevoir ;
- de toute autre ressource non interdite par les lois et règlements en vigueur.

Subventions reçues

Les subventions sont enregistrées en fonction des montants alloués chaque année par les organismes.

Si le contrat prévoit une clause de révision du montant de la subvention en fonction des états financiers définitifs de l'Association, un produit constaté d'avance ou un produit à recevoir est, le cas échéant, constaté à la clôture.

Concours Publics

- CAF

* Au titre de l'année 2024, la subvention CAF comptabilisée s'élève à 157 977.95 € (dont 107 798.71 € versés en banque et 50 179.24 € de produits à recevoir).

* Une aide financière "Bonus Territoire" a été allouée pour 2025

Le montant enregistré en produit dans les comptes au 31/12/2025 s'élève à 31 385.40 € (dont 21 969.78 € versés en banque et 9 415.62 € de produits à recevoir).

* Une aide financière "Bonus Attractivité" a été allouée pour 2025

Le montant enregistré en produit dans les comptes au 31/12/2025 s'élève à 19 400 € (dont 13 580 € versés en banque et 5 820 € de produits à recevoir).

Annexe libre

- MSA

Au titre de l'année 2025, la subvention MSA est nulle.

Subventions d'exploitation

- Collectivités Territoriales

La Commune du Bouscat a attribué au titre de 2025 une subvention de 200 000 €, entièrement versée au 31/12/2025.

Elle n'a pas attribué en 2025 de subvention exceptionnelle.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent être communiqués.

Aucune rémunération ni avantage en nature n'a été versé au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles.

Effectif moyen

L'effectif moyen du personnel est de 8 salariés pour 2025.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans et plus	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	10 773 €
45 à 54 ans	11 à 20 ans	1 144 €
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total (Passif Social)		11 917 €

Annexe libre

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans pour les cadres / 64 ans pour les non cadres
- départ volontaire
- turn over calculé en tenant compte des entrées et sorties (démissions uniquement) sur les 3 dernières années (2021 2023)
- taux d'évolution salariale 1,5%
- taux d'actualisation 3.996%
- taux de charges sociales 44.80 % pour les cadres / 25.30 % pour les non cadres

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	1 450					1 450
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 450					1 450
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	5 500					5 500
	Instal technique, matériel outillage industriels	28 659				1 369	27 291
	Instal., agencement, aménagement divers	9 874		6 540			16 414
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 161		1 831			4 993
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes			2 525			2 525
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 195		10 896		1 369	56 722
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES'TINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	153					153
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	153					153
TOTAL		48 797		10 896		1 369	58 325

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres			477		477
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			477		477
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement		4 806	130		4 936
	Instal technique, matériel outillage industriels		25 624	1 007	1 292	25 339
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		5 794	1 215		7 008
	Matériel de transport					
CORPORELLES	Matériel de bureau, mobilier		2 770	210		2 980
	Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			38 994	2 562	1 292	40 264
TOTAL			38 994	3 039	1 292	40 740

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux	36	36	
	Autres créances clients, usagers	450	450	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	57	57	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35	35	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	65 415	65 415	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	160	160	
	Charges constatées d'avance	172	172	
TOTAL DES CREANCES		66 326	66 326	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	215	215		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	9 078	9 078		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	13 738	13 738		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 098	18 098		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	6 014	6 014		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	1 386	1 386		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		48 529	48 529		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	49 623	33 700			83 323
Excédent ou déficit de l'exercice	33 700	(33 700)	28 892		28 892
Situation nette	83 323		28 892		112 215
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	2 328		6 698	1 137	7 889
Provisions réglementées					
TOTAL	85 651		35 589	1 137	120 104

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	3 007	6 698		9 705
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	3 007	6 698		9 705
Quotes-parts virées au compte de résultat	679	1 137		1 815

L'Association a reçu en 2021 une subvention de GIRONDE HABITAT d'un montant de 1846.80 €, pour le financement de matériels d'aménagement d'un espace vert, comptabilisés en immobilisations.
La subvention est rapportée au résultat sur 10 ans, durée d'amortissement des matériels.

L'Association a reçu en 2024 une subvention de la CAF de la Gironde d'un montant de 1160.00 €, pour le financement d'un logiciel Petite Enfance pour optimiser la gestion de la crèche, comptabilisé en immobilisations.
Le logiciel ayant été mis en service le 06 janvier 2025, la subvention sera rapportée au résultat sur 3 ans, durée d'amortissement du logiciel, à compter de cette date.

L'Association a reçu en 2025 l'accord pour une subvention de la CAF de la Gironde d'un montant total de 11 849.17 € pour l'achat d'équipement et de mobilier (tables, chaises, lits, literie, couchettes, armoire, assises sol...), l'achat de matériel pédagogique et l'aménagement de la terrasse extérieure par des stores bannes.
Au 31/12/2025, l'Association a acquis 8 372.21 € d'équipements sur les 14 811.46 € prévus, et perçu la subvention correspondante de 6 697.77 € le 12/11/2025.
La subvention est rapportée au résultat sur 5 ans, durée d'amortissement des équipements, à compter de leur date d'acquisition.
Le solde de la subvention sera reçu en 2026, après livraison du reste des équipements.

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		32 136
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		215
CAP ARRETE COMPTE CC	215	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 258
CAP EAU BX METROPOLE	200	
CAP ELECTRICITE EDF	388	
CAP MEDECINE DU TRAVAIL	226	
CAP ALIM/HYG/PHARMA	15	
CAP MBA MPCA+SOCIAL	4 950	
CAP PREPARAT° AGA		
CAP HONORAIRES CAC AUDIAL	1 480	
Dettes fiscales et sociales		23 644
CAP CONGES A PAYER	13 737	
CAP CHARGES S/CONGES A PAYER	4 429	
CAP TAXE SUR SALAIRES	1 212	
CAP FORMAT° CONTINUE	4 266	
Autres dettes		1 018
CAP COMPLT PREVOY SALARIE OU REVERST CHORUM	1 018	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			172
CPA LOCATIONS MATERIEL		172	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			172

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics				209 669		209 669
Subventions d'exploitation			200 000			200 000
Subventions d'investissement				7 858		7 858
TOTAL			200 000	217 527		417 527

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
Totalisation			

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature MISE A DISPOSITION LOCAUX / MAIRIE DU BOUSCAT	35 384	35 020
Bénévolat	35 384	35 020
Total	35 384	35 020

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens MISE A DISPOSITION LOCAUX / MAIRIE DU BOUSCAT	35 384	35 020
Prestations	35 384	35 020
Personnel bénévole		
Total	35 384	35 020

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes